

### FICHE DE REMARQUES

Exploitant : **SINA SUD**

Site inspecté : **LES PEAUX**

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Date de l'inspection : **22/02/18**

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

*J. Dupuis*

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et signature

*D. Robert*

Remarques de l'inspecteur :

Commentaires de l'exploitant (seules envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

① Bilan chimique : traiter des analyses sur les eaux souterraines et de l'impactabilité de certains paramètres (conductivité sur PCBs par exemple).

Toutes les analyses effectuées sur le site du for de Biodes sont reprises et commentées dans le bilan déposé au cours de rédaction.

② Registre des refus = modifier le tableau sur suite & refus dans le nu confinement des déchets et me les transmettre trimestriellement.

Les différents registres utilisés sur le site sont remis pour permettre un traitement plus global de informations renseignées par le personnel d'exploitation, les refus sont transmis trimestriellement à l'inspecteur de la DELRE

③ Mesure l'énergie sur les mesures acquises en 2017.

Les mesures sur les énergies sont faites en 2017.

④ Faire un état trimestriel des déchets valorisés

⑤ Me transmettre les plans d'analyse par trimestre auprès d'un responsable (act 26 de 1999)

Les tonnages des déchets valorisés sont transmis trimestriellement à l'inspecteur de la DELRE

Dès finalisation des ordres, les preuves de la transmission sont transmises à l'inspecteur de la DELRE.